

BULLETIN D'ADHESION 2015

Société : Groupe :

Etablissement :

Adresse :

Nom de l'adhérent(e) :

M / Mme / Melle (*) **Prénom :**

Adresse domiciliaire :

Date de naissance : Date d'entrée dans l'entreprise :

Mail (**OBLIGATOIRE pour le prélèvement automatique**) :

Code APE :

Téléphone portable : Téléphone Fixe :

(*) rayer la mention inutile

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer, par prélèvement, par chèque ou en espèces.

ATTENTION ! Les prélèvements sont à privilégier et interviennent en février, avril, juillet et octobre.

Conformément à la norme comptable européenne, une autorisation de prélèvement vous sera adressée et devra nous être retournée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire

PRELEVEMENT

OUI

NON

- | | | |
|--|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Employé / Ouvrier | 73 € soit par prélèvement 18,25 € par Trimestre | |
| <input type="checkbox"/> Maîtrise | 83 € soit par prélèvement 20,75 € par Trimestre | |
| <input type="checkbox"/> Haute-Maîtrise | 93 € soit par prélèvement 23,25 € par Trimestre | |
| <input type="checkbox"/> Cadre | 103 € soit par prélèvement 25,75 € par Trimestre | |
| <input type="checkbox"/> Retraité | 52 € | |
| <input type="checkbox"/> Option Macif | 14 € par an | OUI / NON |

Art. L 2141-3 du Code du travail : Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

J'adhère au syndicat UNSA Fédération Autonome des Transports

Signature de l'adhérent

Le :

Fait à :

Cadre réservé au Trésorier

Carte adressée le :



CHARTRE de la FAT/UNSA

La FAT/UNSA a pour objectif essentiel de défendre les intérêts des salariés qui entrent notamment dans le champ d'application des entreprises du transport et des activités auxiliaires.

EFFICACITÉ SYNDICALE

Dans notre société, aux prises avec les difficultés économiques et professionnelles, le syndicalisme doit prendre en charge la défense des valeurs morales et matérielles des salariés, des chômeurs et des retraités.

Cela comprend évidemment la défense des acquis et le pouvoir de formuler les propositions nécessaires à l'amélioration de la situation des salariés.

Dans la société actuelle, l'Homme seul se trouve placé en état d'infériorité, en conséquence, dans le monde du travail une route est toute tracée : celle du syndicalisme.

Dans ce contexte, la FAT/UNSA ressent la nécessité de resserrer les liens, face à des Directions dominées par des impératifs budgétaires, des Directions profondément impliquées dans des processus politiques qui les éloignent des préoccupations sociales de leurs agents. Il est primordial de réfléchir, en permanence, sur le fait que l'organisation du travail dans l'entreprise favorise l'esprit d'individualisme et la performance personnelle.

Notre syndicalisme doit trouver son juste chemin et rester constamment en phase avec les aspirations des femmes et des hommes qu'il est chargé de représenter.

Il doit savoir prendre en compte et donner cohérence aux revendications des salariés, des plus générales aux plus spécifiques. Il doit savoir régler avec justice les revendications catégorielles au mieux des intérêts de chacun en préservant toujours la cohésion sociale. Il est, de fait, partie prenante d'un projet de société basé sur la solidarité et la justice sociale.

Le syndicalisme doit répondre au développement des valeurs collectives et doit être un rempart pour la défense de celles-ci.

L'autonomie des syndicats doit être un instrument de la démocratie dans l'entreprise, c'est-à-dire de la citoyenneté des salariés sur leur lieu de travail. La prise en compte par les organisations syndicales d'un certain nombre de services périphériques, dont le fonctionnement est basé sur la solidarité mutualiste, ne doit pas être exclue.

La FAT/UNSA entend préserver l'intérêt de ses mandants par une politique contractuelle. Elle doit, pour ce faire, mettre en œuvre un rapport de force favorable vis-à-vis du gouvernement, du Patronat et des entreprises. Elle maintient une pression syndicale forte. Elle ne refuse donc pas l'arme de la grève lorsque la nécessité l'impose.

INDÉPENDANCE - LIBERTÉ - JUSTICE

La FAT/UNSA déclare son attachement à l'autonomie de fonctionnement et à la libre expression de la Fédération et de ses syndicats.

Ceci dans le respect de l'esprit énoncé par cette chartre. Pour assurer le bon fonctionnement de cette démocratie syndicale, la FAT/UNSA rejette toute forme de dirigisme, d'autoritarisme, de paternalisme.

Elle privilégie l'expression collective des syndiqués par l'intermédiaire de leurs syndicats.

Ceci doit permettre au syndicat d'exercer son rôle de « contre-pouvoir » dans l'entreprise, vis-à-vis de l'autorité hiérarchique, patronale ou gouvernementale dans un esprit efficace et constructif.

La FAT/UNSA affirme son attachement aux principes de l'indépendance, totale ou réelle, vis-à-vis, d'une part, des partis politiques, du gouvernement, du patronat et du monde économique, d'autre part, de toute doctrine politique, confessionnelle ou philosophique.

La FAT/UNSA s'en tient au choix d'une société empreinte de justice et de liberté garantissant l'épanouissement de l'Homme. Notre syndicalisme doit être celui de la tolérance, du rejet de toute forme de discrimination (racisme, antisémitisme, xénophobie), du respect des différences et du pluralisme des idées. Il s'attache à développer les valeurs de l'humanisme.

Notre syndicalisme doit œuvrer, par le dialogue et la compréhension, pour la paix dans le monde. Il refuse notamment la banalisation de la misère et de l'exclusion.

Il rejette toute forme de totalitarisme. Il s'entend par l'engagement en commun des femmes et des hommes venus de tous horizons, dans le respect de la liberté d'expression de chacun.

UNITÉ SYNDICALE

La désyndicalisation actuelle s'explique tout d'abord par l'évolution du contexte industriel. Les profondes restructurations de l'appareil productif ont privé les syndicats de leurs colonnes vertébrales traditionnelles.

La délocalisation de la production, l'informatisation, le temps partiel, les horaires variables, la rémunération individualisée, mais surtout le chômage qui frappe en priorité les secteurs traditionnellement à fort taux de syndicalisation, devraient contraindre les organisations syndicales à revoir leurs stratégies et leur fonctionnement.

La division syndicale est perçue comme un symptôme d'inefficacité et de faiblesse ; elle est néfaste pour les salariés. Gouvernement, patronat, direction en profitent habilement.

Les salariés refusent pourtant l'échec ayant pour cause la division entre les appareils syndicaux. La coopération intersyndicale, l'association des forces, ainsi que les perspectives d'actions unitaires répondent à l'attente de la majorité d'entre eux.

La FAT/UNSA constate que l'unité permet aux syndicats de jouer un rôle actif dans la réflexion sociale entreprise au sein de l'Europe.

Au-delà de la simple unité d'action, la FAT/UNSA déclare ainsi sa volonté de poursuivre inlassablement sa recherche de l'unité syndicale la plus large et la plus durable.